

2022/2026

PROJET ASSOCIATIF

ACCUEIL, FORMATION, INCLUSION
DES PERSONNES SOURDES ET DES
PERSONNES AVEC DES TROUBLES
NEURODÉVELOPPEMENTAUX



association
AFIS

Association pour l'Accueil, la Formation
et l'Insertion des personnes Sourdes





SOMMAIRE

Avant-propos	3
1 • Histoire	4
2 • Valeurs associatives	8
3 • Missions de l'association	10
4 • Axes de développement stratégiques	12
1. Accompagner les parcours des personnes	14
2. Maintenir une gestion performante et un management en cohérence avec les valeurs et le projet associatif	15
3. Renforcer le pouvoir d'agir des personnes en situation de handicap et de leurs familles	16
4. Affirmer l'identité de l'association et développer la communication	17
5 • Développement	18

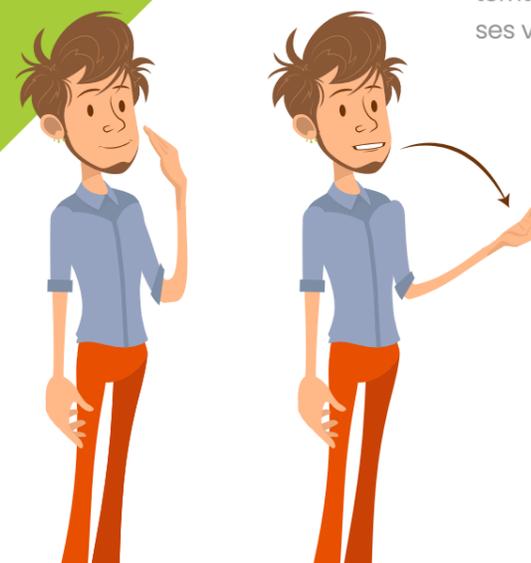
AVANT PROPOS

Le nouveau Projet Associatif de l'association AFIS (association pour l'Accueil, la Formation et l'Insertion des personnes Sourdes) s'inscrit dans la continuité de son histoire avec un programme de développement ambitieux, en phase avec les évolutions de notre environnement :

- développement de notre offre de service aux personnes sourdes et/ou souffrant de troubles neurodéveloppementaux
- nouvelles modalités d'accompagnement des jeunes et de leur famille (réponse accompagnée pour tous, inclusion, reconnaissance des personnes comme auteur et acteur de leur parcours...)
- nécessaires synergies territoriales pour améliorer l'organisation des parcours
- prise en compte des réformes à venir (SERAFIN-PH) et des nouvelles exigences dans le pilotage de l'activité

L'association AFIS porte une attention permanente aux attentes de son environnement, et ainsi demeurer un acteur majeur de son territoire, pour répondre à ces nouveaux enjeux dans le respect de ses valeurs, du sens et des principes de son action.

Le présent Projet Associatif a l'ambition qu'administrateurs et salariés partagent une vision commune et pertinente de ces enjeux.



NOTRE HISTOIRE



ÉDUCATION À LA COMMUNICATION DES PERSONNES SOURDES

1847

Utilisation de la méthode de communication qualifiée de « langage mimique » par l'Abbé de l'Épée.

À partir de l'observation de jeunes personnes sourdes communiquant entre elles, il a alors l'idée de mettre au point un alphabet à deux mains (signes méthodiques) avec lequel les sourds pourront communiquer.

1880

Vote des résolutions affirmant la supériorité de la méthode orale seule (le français articulé et la lecture labiale) sur la méthode utilisant la langue des signes pour l'éducation des sourds, par le « Congrès international sur l'amélioration du sort des sourds-muets » à Milan.

C'est une période difficile qui s'ouvre pour les personnes sourdes, toute communication gestuelle étant proscrite dans les lieux d'éducation.

1980

Réintroduction de la Langue des Signes Française (LSF) dans l'enseignement, de même que l'enseignement du français qui se fait au travers de l'écrit et de l'oral (la méthode orale pure étant remise en cause).

La loi N°2005-102 du 11 février 2005 reconnaît la LSF comme « langue à part entière ».

2009

Application des recommandations de bonnes pratiques de la Haute Autorité de Santé (HAS) pour l'accompagnement des familles et le suivi de l'enfant de 0 à 6 ans permettant de « favoriser le développement du langage de l'enfant sourd au sein de sa famille, quelles que soient la ou les langues utilisées ». Plus largement, le développement de la recherche (études génétiques, prothèses et implants auditifs...) améliore la prise en charge de la surdité.

ÉVOLUTION DE L'INSTITUTION

Dès l'origine, l'association est guidée par la volonté d'apporter aux personnes sourdes un accompagnement le plus qualitatif et adapté possible, afin de les aider à communiquer entre elles et avec le monde environnant.

1847

Accueil pour la première fois de jeunes filles sourdes pour les éduquer et les instruire, par les sœurs de la congrégation de St Joseph de Bourg

1848

Création d'une école pour sourdes-muettes



1947

Création d'une association pour assurer la gestion de cet accueil : « l'association pédagogique pour l'instruction, l'éducation et le patronage des sourdes-muettes »

1964

Entrée des garçons dans l'école



1967

Embauche des premiers élèves professeurs formés par la FISAF (Fédération nationale pour l'Inclusion des personnes en situation de handicap sensoriel)

1982

Évolution de l'association qui devient l'« Association de gestion de l'Institution des Jeunes Sourdes », puis « Association de gestion de l'Institution des Jeunes Sourds »

1984

Convention avec la CRAM fixant les dépenses et les modalités du prix de journée

1990



Agrément de l'institution des jeunes sourds au titre de l'annexe XXIV quater

Obtention d'un agrément pour la création de deux services :

- le SAFEP (service d'accompagnement familial et d'éducation familiale précoce)
- le SSEFS (service de soutien à l'éducation familiale et à la scolarisation)

1992

Nomination d'un directeur laïc à la tête de l'établissement et des services



2004

Nouvelle évolution de l'association qui devient l'AFIS : Association pour l'Accueil, la Formation et l'Insertion des personnes Sourdes. Cette même année, elle prend la gestion du service d'interprétariat en langue des signes de l'Ain (SILS 01)

2018

Ouverture du SESSAD : Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile pour les enfants avec des troubles dysphasiques

L'AFIS AUJOURD'HUI



Fonctionnement

L'association AFIS, organisme gestionnaire de l'établissement IJS et des services SAFEP, SSEFS, SESSAD TDL et SILS 01, est dirigée par un conseil d'administration composé de 6 membres et d'un membre de droit au titre de la Congrégation des Sœurs Saint Joseph de Lyon.

Le Conseil d'Administration se réunit 4 à 5 fois par an en étroite collaboration avec la direction de l'établissement et des services.

Un lien hebdomadaire entre le président et le directeur garantit une bonne coordination entre la politique portée par l'association et la vie institutionnelle sous la responsabilité de la Direction.

Participation à un réseau national

L'association est adhérente à la Fédération Nationale pour l'Inclusion des personnes en situation de handicap sensoriel et DYS de France (FISAF) qui fédère 190 associations, établissements et services et qui est aussi un lieu ressource dans le cadre de la formation continue.

L'association AFIS participe à l'inter-région Auvergne Rhône Alpes (AURA), aux débats et aux colloques organisés par la FISAF. Elle est attentive aux évolutions sociétales et législatives.

Engagement médico-social

L'association AFIS est engagée dans les missions d'accompagnement médico-social et d'inclusion des personnes en situation de handicap sensoriel et de troubles de la communication.

Ancrage territorial

L'association AFIS participe à diverses instances départementales et favorise tout projet de coopération avec les autres associations et établissements médico sociaux du département.

NOS VALEURS



ÉTHIQUE

L'association AFIS porte et défend les valeurs humanistes dans un cadre laïque en accueillant tous les jeunes dans leur diversité et en respectant chacun dans ses croyances, sans distinction d'origine et de religion.

L'AFIS recherche la simplicité, la cordialité, la solidarité dans les relations et place l'accueil et le respect des personnes au cœur de sa mission.

Dans le respect du cadre réglementaire, l'association AFIS laisse aux parents la liberté du mode de communication de leur enfant.

Elle adapte ses accompagnements et garantit plusieurs modes de communication, le français oral et écrit, la langue des signes française et organise l'activité linguistique au plus près de l'intérêt et des besoins de chaque usager.



ENGAGEMENT

L'association AFIS, en prenant appui sur un accompagnement médico-social, est engagée pour une société inclusive et citoyenne. Au quotidien, son objectif est de donner accès à chacun aux mêmes droits et services.

Elle mesure aussi les limites de cette inclusion en étant attentive aux adaptations et aux besoins individuels des usagers.



SOLIDARITÉ

L'association AFIS lutte contre toutes les formes d'exclusion et recherche en lien avec la famille les solutions adaptées à leur enfant. Elle apporte écoute et soutien aux familles dans le parcours difficile qu'elles ont à traverser.



PROFESSIONNALISME

L'association AFIS s'appuie sur des compétences et des qualifications professionnelles dans les différentes disciplines nécessaires à son activité médico-sociale.

L'engagement au service des usagers nécessite, une interrogation permanente sur les pratiques, de la formation continue et un cadre de travail de plus en plus transversal et pluridisciplinaire. Ses structures sont conformes à la législation en vigueur et sont contrôlées par les administrations correspondantes.

NOS MISSIONS

INCLUSION

L'association AFIS développe des partenariats dans le domaine scolaire, sportif, culturel et économique pour soutenir les personnes accompagnées dans les structures de droit commun. Des professionnels sont spécialisés pour répondre aux besoins d'accessibilité et de compensation, notamment pour l'inclusion scolaire et le droit à la scolarisation en milieu ordinaire.

ACCOMPAGNEMENT MÉDICO-SOCIAL ET PARCOURS INDIVIDUALISÉ

L'association AFIS conjugue les actions éducatives, pédagogiques et paramédicales pour proposer des modalités d'accueil et des prestations adaptées à chaque usager orienté par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

En s'appuyant sur un projet personnalisé, l'AFIS apporte à chaque jeune l'accès à une vie sociale et professionnelle en lui assurant un accompagnement individualisé et une continuité dans son parcours de vie.

L'association AFIS s'adapte aux besoins des personnes en faisant évoluer son offre de service et ses savoir-faire.

PLACE DES FAMILLES

L'association AFIS donne une place importante à l'information et la participation des familles au projet défini pour leur enfant. Elle reconnaît leur expertise, recherche leur participation, facilite la reconnaissance de leurs droits et développe une empathie constructive au service d'une relation partenariale efficiente.

OUVERTURE ET PARTENARIATS

L'association AFIS s'engage à :

- Construire et maintenir des partenariats étroits avec les établissements scolaires de l'Éducation Nationale, les centres de formation professionnelle, les établissements de santé et les professionnels libéraux.
- Collaborer avec les associations représentatives des parents sourds et des adultes sourds.
- Participer à l'information du grand public sur l'ensemble des questions concernant la surdité.
- Sensibiliser les pouvoirs publics et les partenaires aux problèmes spécifiques liés à la surdité.
- Être un lieu ouvert et accueillant pour les différents partenaires (associatifs, culturels...).

TECHNICITÉ ET EXPERTISE

L'association AFIS apporte aux personnes sourdes toute aide technique matérielle et morale nécessaire à faciliter leur communication. Elle est attentive aux nouvelles techniques de rééducation et s'inscrit dans l'innovation, la formation et la transmission.

Déjà reconnue pour son expertise dans le domaine de la surdité, l'AFIS développe son savoir-faire dans le domaine des troubles neurodéveloppementaux pour être un lieu ressource pour ses partenaires.

En partenariat avec un organisme de formation, elle travaille à la mise en œuvre de formations pour faire découvrir la langue mimo-gestuelle et une initiation à la langue des signes française (LSF).

NOS ORIENTATIONS STRATÉGIQUES



Les quatre axes de développement stratégiques retenus visent à poursuivre dans les prochaines années notre engagement pour une société inclusive et citoyenne.

1 • ACCOMPAGNER LES PARCOURS DES PERSONNES

STRUCTURER EN PLATEFORME DE SERVICES

Aujourd'hui, nos actions sont structurées par un établissement et plusieurs services médico-sociaux avec des places et des prestations spécifiques.

Le passage progressif en plateforme de services vise à mutualiser les ressources entre l'établissement et les services afin de mieux répondre aux besoins des usagers, à leurs évolutions tout en assurant la coordination de leurs parcours.

Le projet de plateforme de services AFIS portera des objectifs ambitieux pour les prochaines années :

- Reconfigurer l'établissement et les services afin de mieux organiser l'individualisation des prises en charge et améliorer la qualité des parcours
- Adapter l'offre de service à l'évolution des besoins des personnes.

PERSONNALISER DES ACCOMPAGNEMENTS

Nos actions médico-sociales continueront de s'appuyer sur un recueil des attentes de l'utilisateur et des représentants légaux afin d'élaborer le Projet Individualisé d'Accompagnement (PIA).

La personnalisation des accompagnements s'inscrit dans la recherche d'ajustement de l'offre de service aux attentes et besoins des personnes accueillies et la valorisation de leurs compétences.

PRIVILÉGIER L'INCLUSION DES PERSONNES ET LE RECOURS AU DROIT COMMUN

L'accompagnement des personnes vise à développer la vie citoyenne qui passe par l'inclusion des personnes dans l'école ordinaire, dans les activités de loisirs, culturelles, et la vie professionnelle. Nos actions promeuvent la scolarisation inclusive, la scolarisation partagée et les transitions entre le milieu spécialisé médico-social et le milieu scolaire ordinaire.

L'association AFIS est engagée dans un partenariat étroit avec l'Éducation Nationale et les établissements scolaires, les structures culturelles et sportives et les acteurs économiques pour renforcer les actions en cours et développer de nouvelles réponses aux besoins des usagers.



2 • MAINTENIR UNE GESTION PERFORMANTE ET UN MANAGEMENT EN COHÉRENCE AVEC LES VALEURS ET LE PROJET ASSOCIATIF

POURUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DE LA QUALITÉ ET DES ÉVALUATIONS

L'évaluation de nos activités médico-sociales est une obligation légale au service de la culture d'amélioration continue de la qualité.

En s'appuyant sur un Comité de Direction Qualité et une commission qualité composée de membres de l'équipe pluridisciplinaire et d'un représentant du Conseil d'Administration, l'association AFIS est pleinement impliquée dans l'amélioration des prestations proposées aux personnes accueillies.

ACCÉLÉRER LA TRANSITION NUMÉRIQUE

L'association AFIS est engagée dans le développement de l'usage du numérique au sein de ses services.

Le dossier informatisé de l'utilisateur, la réforme SERAFIN-PH, la protection des données personnelles sont une priorité pour s'adapter aux besoins des usagers, des professionnels et des partenaires tout en étant attentif aux droits des personnes.



ADAPTER LES COMPÉTENCES DES PROFESSIONNELS

Pour répondre aux besoins des usagers et faire évoluer nos actions, le développement de la formation des professionnels est une priorité

À travers les Plans de Développement des Compétences, le travail en partenariat avec les centres de formation de proximité et les liens avec la FISAF, l'AFIS renforce les compétences et l'expertise de chacun.

S'ENGAGER DANS UNE DÉMARCHÉ GLOBALE DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ORGANISATIONS (RSO)

L'association AFIS a conscience de l'impact des activités sur l'environnement et prend en compte dans ses décisions les enjeux sociaux et environnementaux.

En interne, elle est soucieuse du dialogue social, de la qualité de vie au travail qui contribuent à la motivation professionnelle et à la « bienveillance ».



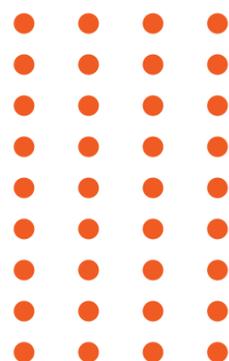
3 • RENFORCER LE POUVOIR D'AGIR DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ET DE LEURS FAMILLES

DONNER UNE PLACE AUX USAGERS ET À LEURS FAMILLES

L'association est attentive à la communication et au partage d'informations entre professionnels et avec les familles en prenant en compte leurs expertises. Elle organise des espaces de rencontre, de réflexion et de partage avec les familles en s'appuyant sur leurs attentes.

RENFORCER LA PRISE EN COMPTE DE LA PAROLE DES BÉNÉFICIAIRES ET DE LEURS FAMILLES

Les parents et les usagers sont impliqués dans la construction du projet personnalisé et participent aux bilans intermédiaires et annuels qui sont proposés par la direction. Ils sont représentés au sein du Conseil de la Vie Sociale (CVS) qui se réunit trois fois par an et s'expriment régulièrement au travers d'enquêtes de satisfaction.



4 • AFFIRMER L'IDENTITÉ DE L'ASSOCIATION ET DÉVELOPPER LA COMMUNICATION

RÉNOVER LES STATUTS

Les derniers statuts de l'association AFIS datent de 2004. Afin de prendre en compte les évolutions actuelles qui concernent les publics, les missions, le fonctionnement du Conseil d'Administration et la gouvernance, une actualisation sera prochainement engagée.

RENFORCER LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Marquée par le professionnalisme et l'expertise de ses administrateurs, l'association AFIS souhaite maintenir une ouverture aux familles. La présence de représentants des familles, de partenaires et d'experts est nécessaire pour renforcer le Conseil d'Administration et favoriser la diversité.

DÉVELOPPER LE SITE INTERNET ET LES RÉSEAUX SOCIAUX

Pour mieux se faire connaître et rendre visible nos actions, le site internet de l'association sera enrichi afin d'être un levier d'information en direction des familles, de nos partenaires, et favoriser la communication en s'appuyant sur les réseaux sociaux.

DÉVELOPPER LE LIEN « FAMILLES ET PARTENAIRES »

L'association AFIS se veut soucieuse du lien avec les familles bénéficiaires de nos actions et du développement de la collaboration avec les partenaires. Elle souhaite aller plus loin en proposant des manifestations spécifiques, journées portes ouvertes, fêtes des familles et des soirées débats.

PROMOUVOIR NOTRE EXPERTISE

L'association AFIS dispose de compétences dans le domaine de la surdité, de la communication, du langage et des apprentissages qui sont mises au service des familles et des partenaires et mobilisables selon les besoins.



NOTRE DÉVELOPPEMENT

Depuis 3 ans, l'association AFIS bénéficie d'un agrément pour la prise en charge des jeunes de 5 à 14 ans avec des troubles du développement du langage. Cette activité va se développer au cours des prochaines années afin de répondre aux besoins recensés par la MDPH de l'Ain. Le prochain CPOM permettra de proposer ce projet en lien avec la mise en œuvre de la plateforme de prestations.

Dans ses actions prioritaires, elle souhaite collaborer avec des établissements proposant des formations professionnelles inclusives et mettre en œuvre selon les besoins des solutions innovantes d'accompagnement (lieu de répit, habitat semi-autonome pour les jeunes à partir de 17 ans...).

Pour rendre visible et promouvoir ses compétences et son expertise, l'AFIS souhaite développer un Centre Ressources Surdit   à l'  chelle du d  partement de l'Ain. Ce service, d  di   aux familles et aux partenaires, sera    m  me de r  pondre aux besoins d'information, de sensibilisation et d'accompagnement ponctuels.

L'Association AFIS s'inscrit concr  tement dans la d  marche « une R  ponse Accompagn  e Pour Tous » (RAPT), et va poursuivre son d  veloppement dans son champ d'expertise et diversifier son activit   en s'impliquant dans les projets innovants et appels d'offres.



  VALUATION ET SUIVI

Le Conseil d'Administration proc  dera annuellement    l'  valuation de son Projet Associatif et de ses engagements. Au fil des ann  es, ce suivi permettra d'actualiser les axes et d'ajuster les actions en   tant fid  le aux engagements du Projet Associatif.

NOUS CONTACTER

5 Rue du Lycée
01000 Bourg-en-Bresse

•
04 74 22 66 85
direction@afis01.fr

•
www.afis01.fr
•

